

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 10 FEVRIER 2025

<p><u>Service</u> : Urbanisme</p> <p><u>Instructeur</u> : Hélène FLIPO</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme MAILLART</p>	<p><u>Délibération n° 4</u></p> <p>Acquisition de deux parcelles route d'Hilbert, AW 133 et AW 134, vendues par la CCI et estimées par France Domaines.</p>
---	--

Suite à la proposition de revente de deux parcelles AW 133 de 1651 m² et AW 134 (489m²), situé le long de la RD 939, et en quasi continuité des jardins familiaux de la Route d'Hilbert, le service de France Domaines a estimé à 2 140 € HT , soit un euro le mètre carré hors taxe.

Cela permet à la commune de disposer réellement de la propriété foncière d'un bas-côté de départementale qu'elle entretenait déjà.

La commission 4 du 29 janvier 2025 a donné un avis favorable à cette acquisition.

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

- Donner un avis favorable à l'acquisition des parcelles AW 133 et AW 134 par la commune, dans son domaine privé ;
- Autoriser M. le Maire et signer tous les actes et à réaliser toutes les démarches afin de rendre cette décision effective.



Délibération n° 4

Conseil Municipal du Lundi 10 février 2025

Service Urbanisme

Domaine de compétence :

3-1 - Acquisitions

Le Lundi Dix Février deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
03/02/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 7

Nombre de votants : 26

Affiché le 13/02/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Coralie PREUVOST, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Andréa ÉLYSÉ

Objet : Intégration dans le domaine communal, des parcelles AW133 AW 134 – Route d'Hilbert.

Rapporteur : Mme Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Le Conseil est sollicité pour valider une acquisition des deux parcelles sur la RD 939, Route d'Hilbert, AW 133 – 134, pour un total de 2 140 m².

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis de France Domaines en date du 18 décembre 2024, indiquant un prix de 2 140 € Hors taxes, pour un foncier de 2 140 m²,

VU la demande formulée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas de Calais,

VU l'avis favorable de la commission n°4 «Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer» en date du 29 janvier 2025.

Considérant les caractéristiques de continuité du domaine communal de ces deux parcelles avec le domaine déjà communal situé au nord,

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer de foncier formant un bas-côté continu ,

Considérant l'intérêt de disposer de foncier sur la limite du domaine routier départemental , déjà entretenu par la commune, à toute fins utiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable à l'intégration au domaine privé de ces deux parcelles AW 133 et AW 134 pour un foncier total de 2 140 m² ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et transmettre tout document dans cet objectif.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Février 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Plan cadastral et de situation

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20250210-DEL4-100225-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2025



